

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

VOLUME 17, NUMÉRO 2 – AVRIL 2016



L'OMC et le développement dans l'ère de l'après-Nairobi

PAYS LES MOINS AVANCÉS

Quelles sont les implications de la conférence de Nairobi pour les PMA ?

DÉVELOPPEMENT

Comment maintenir le développement au cœur des travaux de l'OMC ?

AGRICULTURE

Retour sur les décisions prises lors de la 10^{ème} conférence ministérielle de l'OMC



International Centre for Trade
and Sustainable Development



PASSERELLES

VOLUME 17, NUMÉRO 2 – AVRIL 2016

PASSERELLES

Analyses et informations sur le commerce et le développement durable en Afrique

PUBLIÉ PAR

ICTSD

Centre international pour le commerce et le développement durable

Genève, Suisse

www.ictsd.org

PUBLIEUR

Ricardo Meléndez-Ortiz

RÉDACTEUR EN CHEF

Andrew Crosby

ÉDITEUR

Tristan Irschlinger

ENDA Caciid

Dakar, Senegal

www.endacacid.org

RÉDACTEUR EN CHEF

Cheikh Tidiane Dieye

ÉDITEUR

Alexandre Gomis

DESIGN

Flarvet

MONTAGE

Oleg Smerdov

PASSERELLES reçoit vos commentaires et prend en considération toute proposition d'article. Nos lignes directrices sont disponibles sur demande. Contactez-nous via passerelles@ictsd.ch ou passerelles@endacacid.org

PAYS LES MOINS AVANCÉS

- 4 **Promouvoir les intérêts des PMA dans le contexte de l'après-Nairobi**
Christophe Bellmann

OMC

- 7 **La centralité du développement dans l'après-Nairobi**
Melissa Begag

AGRICULTURE

- 10 **Évaluer les décisions sur l'agriculture dans le paquet de Nairobi**
Jonathan Hepburn

OMC

- 14 **L'OMC à Nairobi : le réalisme l'a-t-il emporté sur l'ambition ?**
Isabelle Ramdoo

LE DERNIER MOT

- 16 **L'OMC en Afrique 20 ans après : un retour gagnant sur fond d'incertitudes nouvelles**
Cheikh Tidiane Dieye

OMC

- 18 **Vers un résultat sur les subventions agricoles à l'OMC en 2017 ?**

INTÉGRATION RÉGIONALE

- 20 **En Afrique centrale, l'intégration régionale peine à se concrétiser**

- 21 **Salle de presse**

- 22 **Publications et ressources**

L'OMC et le développement dans l'ère de l'après-Nairobi



La 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée en décembre dernier à Nairobi, s'est achevée dans des circonstances qui soulèvent un grand nombre de questions quant à l'avenir du système commercial multilatéral, en particulier pour les membres les plus pauvres de l'organisation. Quelles sont les implications de la conférence pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) ? Comment promouvoir au mieux le développement dans le contexte de l'après-Nairobi ? Ce numéro tente de dégager des pistes de réflexions et d'apporter quelques éléments de réponse.

La conférence de Nairobi a abouti à certains résultats pertinents, bien que limités, du point de vue du développement. La décision prévoyant l'élimination des subventions à l'exportation dans le domaine de l'agriculture, ainsi que celles relatives à certaines questions spécifiques aux PMA – coton, règles d'origine, dérogation service – doivent ici être soulignées. Néanmoins, les ministres se sont également illustrés par leurs désaccords, en particulier concernant la réaffirmation du mandat de négociation de Doha et l'inclusion de « nouvelles questions » dans le cadre des discussions commerciales multilatérales.

Dans ce contexte, l'avenir de l'OMC est plus que jamais empreint d'incertitude. Et alors que les grands acteurs disposent d'autres voies pour promouvoir leurs intérêts commerciaux, comme en atteste la multiplication des accords plurilatéraux et méga-régionaux, les pays les plus défavorisés restent très largement tributaires du système commercial multilatéral. Il est donc crucial, pour ces derniers, que l'ère de l'après-Nairobi soit synonyme d'avancées significatives, car il paraît clair que le Cycle de Doha n'a jusqu'ici pas produit les résultats escomptés en matière de développement.

Dans la première contribution de ce numéro, Christophe Bellmann, chercheur associé au sein de l'ICTSD, analyse les implications de Nairobi et tente de dégager quelques pistes pour promouvoir les intérêts des PMA dans l'avenir. Un autre expert de l'ICTSD, Jonathan Hepburn, se penche quant à lui sur le domaine de l'agriculture en passant en revue les décisions prises lors de la conférence. Ce numéro inclut également une contribution de Melissa Begag, qui se pose la question fondamentale de savoir comment maintenir le développement au centre des travaux de l'OMC dans l'ère de l'après-Nairobi.

Continuez à suivre l'actualité sur le commerce et le développement durable en Afrique sur le [site web](#) de Passerelles. Vous pouvez désormais aussi nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#) !

L'équipe de Passerelles

PAYS LES MOINS AVANCÉS

Promouvoir les intérêts des PMA dans le contexte de l'après-Nairobi

Christophe Bellmann

Cet article passe en revue les principaux résultats de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC et tente de dégager quelques pistes pour faire avancer les intérêts des pays les moins avancés (PMA) dans le contexte de l'après-Nairobi.

La conférence ministérielle de Nairobi a accouché d'un ensemble de décisions spécifiques, comprenant notamment de nouvelles règles sur la concurrence à l'exportation prévoyant l'élimination progressive des subventions à l'exportation et la mise en place de disciplines initiales sur les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire. Les ministres ont également réitéré la décision de Bali concernant la détention de stocks publics et réalisé quelques avancées sur des questions spécifiques aux PMA, notamment l'accès aux marchés pour le coton, la durée de la dérogation sur les services, les règles d'origine ou le droit d'avoir recours – selon des modalités à déterminer – à une clause de sauvegarde spéciale pour l'agriculture (pour une analyse plus approfondie des décisions de Nairobi, voir l'article « Évaluer les décisions sur l'agriculture dans le paquet de Nairobi » dans ce numéro).

Au-delà de ces décisions, l'enjeu véritable de Nairobi consistait à surmonter les divergences entre les membres de l'OMC concernant l'avenir du Programme de Doha pour le développement (PDD) et à définir les paramètres des négociations à venir. Sur cette question cruciale pourtant, la déclaration ministérielle n'apporte que peu d'éclairage. Elle laisse néanmoins percevoir que le paysage de l'après-Nairobi sera profondément différent de celui d'avant la conférence. Quatre éléments méritent d'être mentionnés ici.

En premier lieu, il convient de relever que le paragraphe 31 réaffirme l'attachement de tous les membres de l'OMC à faire avancer les négociations sur les questions de Doha restées en suspens, notamment l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non-agricoles (AMNA), les services, les ADPIC et les questions de « développement ». D'un autre côté, les membres restent visiblement divisés quant à la réaffirmation du mandat du PDD. Le paragraphe 30 fait état de ces divergences de vue sans pour autant parvenir à les réconcilier. Cette controverse sur le mandat de négociation trahit la volonté de certains membres de réexaminer les termes d'engagement du PDD, entre autres dans le but d'obtenir des engagements plus ambitieux de la part des grandes économies émergentes. Par extension, elle pose la question plus générale de la différenciation entre membres de l'OMC, au-delà des « catégories » actuellement reconnues des pays développés, pays en développement et pays les moins avancés (PMA).

Troisièmement, la déclaration reflète l'idée défendue par certains membres de l'OMC selon laquelle de nouvelles approches de négociation sont nécessaires pour obtenir « des résultats significatifs ». Par « nouvelles approches », on entend ici des négociations plurilatérales, que ce soit sous la forme d'accords impliquant une masse critique des pays et dont les bénéfices s'étendraient à l'ensemble des membres de l'OMC, ou des initiatives plus exclusives calquées sur le modèle de l'Accord sur les marchés publics. Lors de la 8^{ème} Conférence ministérielle, la déclaration finale faisait déjà référence à des « options de négociation différentes ». Mais à cette époque, les membres privilégiaient surtout une stratégie dite des petits pas se concentrant en priorité sur les questions se prêtant plus facilement à un accord (souvent appelés « *low hanging fruits* » en anglais). En parallèle, plusieurs initiatives plurilatérales ont pourtant vu le jour durant cette époque, à commencer par l'Accord sur le commerce des services ou l'Accord sur les technologies de l'information conclu à Nairobi. Enfin, le paragraphe 34 énonce le fait que certains membres « souhaitent identifier et examiner d'autres questions à négocier », alors que d'autres s'y

Paragraphe 30

«Nous reconnaissons que de nombreux Membres réaffirment le Programme de Doha pour le développement et les Déclarations et Décisions adoptées à Doha et lors des Conférences ministérielles tenues ensuite, et réaffirment leur engagement sans réserve de conclure le PDD sur cette base. D'autres Membres ne réaffirment pas les mandats de Doha, car ils estiment que de nouvelles approches sont nécessaires pour obtenir des résultats significatifs dans les négociations multilatérales. Les Membres ont des vues différentes sur la façon d'aborder les négociations. Nous reconnaissons la solide structure juridique de cette Organisation» (Déclaration de Nairobi)

opposent. La déclaration ne spécifie pas de quelles questions il s'agit, mais plusieurs sujets ont d'ores et déjà été proposés par certains membres, notamment l'investissement, le commerce numérique, les chaînes de valeur mondiales, ou la cohérence réglementaire, pour n'en citer que quelques-uns.

Dans l'ensemble, rien de tout cela n'est vraiment nouveau : ni les tensions au sujet de la différenciation ou de l'engagement unique, ni même les pressions en faveur de nouvelles questions, dont plusieurs sont en partie couvertes dans les accords existants (l'investissement ou la convergence réglementaires) ou sont déjà à l'agenda (le programme de travail sur le commerce électronique). Hormis le fait que ces divergences soient explicitement reflétées dans la déclaration, la principale différence cette fois-ci tient au fait que les ministres n'ont pas pu s'accorder sur la voie à suivre pour surmonter ces divergences. À Bali, la Déclaration ministérielle donnait pour instruction de préparer un programme de travail clairement défini sur les « questions restantes du Programme de Doha pour le développement (PDD) ». Cette fois-ci, les membres sont retournés à Genève sans délais fixes, sans paramètres de discussion et sans certitude quant au cadre général de négociation. Mais ce qui est encore plus inquiétant – et peut-être à l'origine de la situation actuelle –, c'est que les grands acteurs développés semblent s'être largement désintéressés des négociations du PDD.

Le plus inquiétant, c'est que les grands acteurs développés semblent s'être largement désintéressés des négociations du Programme de Doha pour le développement (PDD).

Traditionnellement, les questions commerciales entre économies avancées, que ce soit l'UE, les États-Unis ou le Japon, sont traitées dans le cadre de discussions multilatérales. Dans le cadre du PDD, ces pays ont accepté non sans réticence de s'engager sur des questions telles que le soutien interne à l'agriculture, sous la pression des pays en développement et du groupe de Cairns. Ils pensaient alors pouvoir faire accepter au niveau interne certaines réformes dans ce domaine, en échange de nouvelles perspectives d'exportations sur leurs marchés respectifs (pour les États-Unis par exemple, la priorité consistait à obtenir un meilleur accès au marché du bœuf européen ou au marché du porc au Japon). Pourtant, depuis 2008, les grands acteurs ont choisi d'explorer la voie bilatérale pour traiter de leurs questions commerciales, comme le montrent l'Accord de libre-échange (ALE) UE-Japon, la conclusion du Partenariat transpacifique, ou le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'EU et les États-Unis. De telles négociations tendent non seulement à aboutir à des résultats plus ambitieux en matière de libéralisation comparé au PDD, mais elles excluent aussi des sujets politiquement sensibles comme le soutien interne, tout en couvrant un ensemble plus large de sujets, comprenant notamment l'investissement et la convergence réglementaire.

Pour faire court, avec les accords méga-régionaux, les grands acteurs n'ont plus réellement besoin du PDD, du moins sous sa forme actuelle. Ils peuvent réaliser la plupart de leurs objectifs de libéralisation en dehors de l'OMC sans faire de concessions au niveau multilatéral. Certes, ceci ne couvre pas les économies émergentes, mais dans le cadre des projets de textes de négociation de Doha, les gains réels d'accès au marché qu'ils auraient pu escompter de la Chine ou de l'Inde auraient de toute façon été très faibles. Pour les PMA dont l'influence sur les négociations reste limitée, le désintérêt des grandes puissances commerciales vis-à-vis du PDD et la suppression d'éléments de négociation de l'équation de Doha signifient surtout une perte de monnaie d'échange et de possibilités de faire pression pour promouvoir leurs intérêts.

Quelles perspectives dans le contexte de l'après-Nairobi?

Sur la base de ce qui précède, trois scénarios non exclusifs peuvent être envisagés. En premier lieu, les membres peuvent décider de passer du temps à débattre de la question de savoir si le PDD est mort ou encore en vie, à réinterpréter ce qui a été convenu à Nairobi ou simplement à se rejeter la faute les uns sur les autres. Certains peuvent aussi décider de conditionner toute négociation future à une réaffirmation préalable du PDD. Pour les raisons invoquées ci-dessus, une telle démarche a relativement peu de chance d'aboutir à des résultats significatifs. En second lieu, les grands acteurs peuvent continuer à se désengager au profit d'une « stratégie de libéralisation compétitive » privilégiant les accords préférentiels. Ils peuvent même parier sur le fait que plusieurs pays en développement et économies émergentes demanderont à se joindre à de telles négociations régionales, comme certains l'ont déjà indiqué suite à l'annonce de la conclusion du Partenariat transpacifique. Enfin, les membres peuvent décider de prendre leur temps, de s'engager dans une période de réflexion et petit à petit, d'identifier les questions à examiner soit au niveau multilatéral soit au niveau plurilatéral, en profitant des ouvertures offertes par la Déclaration de Nairobi.

Le groupe des PMA aurait avantage à formuler ses priorités de manière proactive, au lieu d'être simplement réactif.

Tous les trois scénarios présentés ci-dessus sont possibles, mais le troisième est probablement le seul à ouvrir certaines perspectives aux PMA. Dans l'optique de ce scénario, le groupe aurait avantage à formuler ses priorités de manière proactive, au lieu d'être simplement réactif. Certes, celles-ci ont déjà été formulées auparavant, mais elles s'inscrivaient alors dans l'approche générale du PDD. Après Nairobi, il pourrait être utile de revisiter ces propositions de longue date des PMA, en se concentrant sur les préoccupations sous-jacentes auxquelles elles prétendent répondre puis de concevoir des stratégies spécifiques pour les promouvoir. Il est probable que des questions telles que la sécurité alimentaire, le traitement spécial et différencié, les subventions à la pêche ou les obstacles non-tarifaires continueront de figurer parmi ces priorités, mais une telle réévaluation ne devrait pas s'arrêter à la structure actuelle du PDD.

Du point de vue du développement, la principale considération devrait être avant tout de savoir si une question – qu'elle soit « nouvelle » ou « ancienne » – peut aider les PMA à surmonter leurs handicaps structurels. Inversement, les PMA ont intérêt à examiner minutieusement les propositions avancées par d'autres membres, soit en tant que telles, soit comme possible monnaie d'échange, en gardant à l'esprit le fait que les règles commerciales de demain sur nombre de ces questions seront de plus en plus élaborées à l'extérieur de l'OMC où les PMA ne sont pas représentés. Sur la base de cette analyse, les PMA pourraient s'engager dans des discussions informelles avec d'autres membres de l'OMC, tâter le terrain et trouver des partisans potentiels. Ce n'est qu'après cela que les préoccupations relatives au format et à la configuration des négociations devraient entrer en jeu.



Christophe Bellmann
Chercheur associé au sein du
Centre international pour le
commerce et le développement
durable (ICTSD).

OMC

La centralité du développement dans l'après-Nairobi

Melissa Begag

Après les résultats obtenus lors des conférences ministérielles de Bali puis de Nairobi, l'OMC doit continuer à mettre le commerce au service du développement des pays les plus défavorisés.

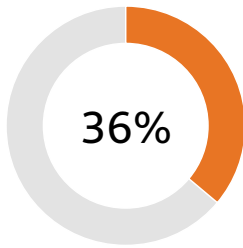
De retour sur le continent qui l'a vu naître il y a vingt ans, l'OMC a adopté lors de sa dixième conférence ministérielle, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015, un paquet de décisions qui témoigne de sa capacité à répondre aux besoins de développement des pays les plus pauvres, notamment africains. Les 162 membres de l'OMC ont envoyé un signal fort : celui de leur engagement à aider les économies les plus vulnérables à atteindre leurs objectifs de développement. L'enjeu est à présent de consolider les succès et de s'accorder sur la manière de conclure les sujets en suspens du cycle de Doha, le cycle de négociations actuel initié en 2001.

Les acquis de Nairobi et de Bali

À Nairobi, les pays africains sont parvenus à concrétiser certaines de leurs demandes. Le paquet de Nairobi comprend notamment des mesures pour éliminer les subventions à l'exportation des produits agricoles, une demande de longue date portée par les pays en développement (PED). Cette décision répond à l'une des cibles des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, qui ont été adoptés en septembre dernier. Les ministres sont également convenus de décisions qui offriront aux pays les moins avancés (PMA) de nouvelles opportunités d'exportation de marchandises (y compris le coton) et services vers les pays développés et en développement, tout en leur permettant de bénéficier de règles plus souples. Ceci constitue une avancée considérable pour l'Afrique, qui abrite 32 des 49 PMA.

Le succès de Nairobi intervient juste deux ans après la conférence ministérielle de Bali qui a donné naissance, en décembre 2013, à un nouvel Accord sur la facilitation des échanges (AFE) – le premier amendement des règles du commerce mondial depuis 1994. Depuis Bali, l'Afrique a plus que jamais un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de l'AFE, qui requiert une ratification par deux tiers des 162 membres de l'organisation. Sachant que plus d'un quart des membres de l'OMC sont des pays africains, l'Afrique peut faire pencher la balance. Dix pays africains ont déjà ratifié l'AFE. Il est important que les autres leur emboîtent le pas très prochainement, compte tenu du rôle que l'accord peut jouer pour faciliter l'intégration économique du continent. En rationalisant et en standardisant les formalités douanières et à la frontière, l'accord contribuera à réduire les coûts des échanges commerciaux – en accélérant le flux des marchandises –, à améliorer la capacité de l'Afrique à faire du commerce, tant sur le plan régional que mondial, et à attirer l'investissement.

Une fois l'accord mis en œuvre, on estime que le nombre de nouveaux produits exportés par les pays en développement (PED) augmentera de 20 pourcent, un chiffre qui monte à 36 pourcent s'agissant des PMA. On estime également que les coûts des échanges commerciaux connaîtront une baisse spectaculaire de plus de 16 pourcent dans les PED. De cet accord, les entreprises africaines peuvent espérer des économies considérables. L'AFE prévoit aussi un appui sur le terrain pour aider les PED à le mettre en œuvre, faute de quoi ceux-ci ne seront pas tenus de le faire. Cette condition constitue une innovation dans l'histoire de l'OMC.



La mise en oeuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges pourrait accroître de 36 pourcent le nombre de produits exportés par les PMA, selon l'OMC.

L'OMC, le développement, et l'Afrique

La mission de l'OMC est de contribuer à l'ouverture des échanges au bénéfice de la croissance, de l'emploi et du développement. Son système fondé sur des règles couvre 98 pourcent du commerce mondial et contribue à rendre les échanges plus prévisibles. L'OMC favorise également le dialogue entre les partenaires commerciaux mondiaux et les aide à régler leurs litiges en matière de commerce. L'Organe de règlement des différends – qui a célébré son 500^{ème} différend en 20 ans – jouit d'un dynamisme et d'une efficacité inégalés. Depuis sa création en 1995, 55 gouvernements ont frappé à la porte de l'OMC et 34 l'ont rejointe après avoir négocié les termes de leur accession avec les membres. Le fait marquant, c'est qu'ils sont tous des PED ou des PMA. L'OMC est une organisation inclusive, qui aide aussi ses membres les plus pauvres à améliorer leurs capacités commerciales par le biais d'une assistance technique.

Mais la lente progression des négociations du cycle de Doha a poussé les pays à explorer de nouvelles options, telles que les négociations d'accords régionaux. Bien que ces initiatives soient positives, l'OMC est le seul garant du principe de consensus qui permet aussi de servir les intérêts des plus pauvres. Faire partie du système commercial multilatéral, c'est pour chaque pays africain l'assurance d'avoir une voix à la table des négociations. Une voix qui est moins évidente à faire entendre dans d'autres instances commerciales qui sont, par nature, exclusives. La participation des pays africains aux initiatives plurilatérales est minimale, voire inexistante. Seules les discussions multilatérales peuvent aborder efficacement les problèmes de développement les plus complexes, comme celui des subventions agricoles. Les accords multilatéraux tissent de nouveaux liens commerciaux, tandis que les accords commerciaux régionaux sont souvent scellés pour renforcer des relations commerciales préexistantes. À vouloir tout régler dans des forums régionaux ou plurilatéraux, on court le risque de marginaliser les PED et les PMA.

Seules les discussions commerciales multilatérales peuvent aborder efficacement les problèmes de développement les plus complexes, comme celui des subventions agricoles.

Plusieurs défis spécifiquement africains appellent des actions de la part du système commercial multilatéral et des acteurs africains. Le premier est l'insertion dans des chaînes mondiales de production et l'exploitation d'avantages comparatifs. Une piste pourrait être d'aborder la question épineuse de la progressivité des droits de douane, un processus selon lequel les pays développés appliquent des droits plus élevés pour les produits finis. Cette voie permettrait aux PED de créer de l'emploi en ajoutant de la valeur à leurs exportations. D'une manière générale, les pays africains doivent améliorer le climat des affaires, réduire les délais d'importation et d'exportation, et améliorer les infrastructures liées au commerce. Ils doivent aussi poursuivre leurs efforts en matière d'intégration régionale.

L'OMC a un rôle à jouer, notamment en aidant à réduire les coûts du commerce par le biais de l'ouverture des échanges, c'est-à-dire l'élimination progressive des obstacles au commerce. La mise en œuvre de l'AFE peut également aider le continent à accroître sa compétitivité commerciale. L'Afrique doit également puiser dans ses ressources, notamment sa démographie, pour stimuler une croissance créatrice d'emplois, tout en mettant l'accent sur la formation. Si l'Afrique parvient à saisir cette opportunité pour appréhender ses défis, les retombées économiques peuvent être considérables.

D'autres outils sont à la disposition des pays africains. À Nairobi, les ministres ont prorogé le mandat du Cadre intégré renforcé (CIR), un programme qui vise à aider les PMA à utiliser le commerce comme un instrument de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. À cette occasion, une enveloppe de 90 millions de dollars a été annoncée par

quinze pays donateurs, dont l'Union européenne. Le partenariat créé autour du CIR œuvre à intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement, à développer les structures nécessaires à la coordination de l'assistance technique liée au commerce et à renforcer la capacité des PMA de faire du commerce. Les études montrent que chaque dollar investi dans l'aide pour le commerce — dont le CIR fait partie — génère environ 20 dollars d'exportations pour les PMA.

Quelles perspectives d'avenir ?

Les conférences ministérielles de Bali et de Nairobi attestent d'un certain dynamisme de la fonction négociatrice de l'OMC. Mais à présent, quel cap donner aux négociations ? Aucun Membre ne remet en question l'importance de clore les questions en suspens du cycle de Doha relatives au développement, comme par exemple l'agriculture (en particulier les subventions internes), les subventions à la pêche et l'accès aux marchés pour les produits industriels et les services. Cependant, ils n'ont pu s'entendre sur la nouvelle structure à donner aux négociations. Certains souhaiteraient engager des discussions sur des sujets qui ne figurent pas dans le Programme de Doha pour le développement et les pourparlers entre les ministres à ce sujet ont débuté à Nairobi en décembre.

Les débats entre les membres ces prochains mois seront aussi probablement animés par la question de la différenciation. Ce thème est apparu au cours des dernières décennies suite à la redéfinition des forces et influences économiques à l'échelle mondiale. Depuis, plusieurs discours appellent à une redéfinition des rapports entre les acteurs, qui suppose une réflexion sur la place des pays émergents dans le système commercial multilatéral. Dans quelle mesure ceux-ci doivent-ils bénéficier de flexibilités ? Doivent-ils être soumis au même principe de réciprocité que les pays développés qui ont convenus de s'ouvrir mutuellement aux échanges internationaux ? L'absence de vision commune sur ces questions a très largement compliqué la tâche des négociateurs dans le cadre du cycle de Doha.

Les mois à venir devraient donc déterminer la direction que souhaitent prendre les membres en matière de négociations commerciales. Nous connaissons alors le nouveau dosage entre les questions en suspens du cycle de Doha relatives au développement et l'introduction éventuelle de nouvelles questions. Cette période qui s'ouvre s'annonce riche du point de vue de l'agenda commercial multilatéral, et une participation active des pays africains aux pourparlers est essentielle. Chaque décision prise à l'OMC résonne en Afrique. Historiquement, ceci a été mis en évidence par le rôle qu'a joué le commerce dans la lutte contre la pauvreté. Il a contribué à réduire l'extrême pauvreté de moitié, selon l'un des Objectifs du millénaire pour le développement fixés par l'ONU. Et il figure parmi les cibles de plusieurs des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD). L'OMC doit continuer à mettre le commerce au service du développement des pays les plus défavorisés.



Melissa Begag
Porte-parole francophone de
l'OMC.

AGRICULTURE

Évaluer les décisions sur l'agriculture dans le paquet de Nairobi

Jonathan Hepburn

Cet article analyse les principaux résultats de la conférence ministérielle de Nairobi dans le domaine de l'agriculture, ainsi que leurs implications pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA).

À Genève, les négociateurs commerciaux essaient toujours de comprendre comment les marchés agricoles seront affectés par le paquet de mesures convenu en septembre dernier, lors de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya. L'évènement a vu les membres de l'OMC réaliser des avancées sur un certain nombre de sujets inscrits de longue date à l'ordre du jour du commerce agricole mondial – bien que de nombreuses autres questions restent encore à résoudre.

Élimination des subventions à l'exportation

La décision sur les subventions à l'exportation de produits agricoles, qui concerne également d'autres mesures relatives à la concurrence à l'exportation ayant des effets similaires, constitue l'un des principaux résultats de la conférence ministérielle. On reproche depuis longtemps à ce type d'instruments de porter préjudice à certains agriculteurs, en comprimant de manière artificielle les prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux. En 2005 déjà, lors de la 6^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, les ministres s'étaient engagés à les éliminer sur une période de 8 ans.

Depuis lors, les réformes de politique agricole ont rendu ce type d'outil de subvention largement obsolète dans certains des pays riches qui les utilisaient auparavant pour écouler leur production excédentaire sur d'autres marchés. En particulier, le démantèlement des régimes de soutien des prix du marché au sein de l'UE a permis aux membres de l'OMC de parvenir à l'accord conclu en décembre.

Le paquet de Nairobi exige des pays développés qu'ils mettent un terme immédiatement à toutes les subventions à l'exportation. Néanmoins, une note de bas de page énonce une exception qui autorise ces paiements jusqu'en 2020 pour les produits laitiers, la viande de porc et les produits transformés. Les pays qui souhaitent avoir recours à cette clause doivent néanmoins convenir de ne pas augmenter la quantité de produits bénéficiant de ce soutien, de ne pas commencer à subventionner des exportations vers de nouveaux marchés ou pour de nouveaux produits, et doivent également s'engager à ne pas subventionner leurs exportations vers les pays les moins avancés (PMA).

Les pays en développement, quant à eux, sont tenus de cesser progressivement de recourir à des subventions à l'exportation d'ici fin 2018, avec cinq années supplémentaires pour certaines subventions à l'exportation couvrant les frais de transport et de commercialisation. Dans un contexte où les régimes de soutien des prix du marché prennent de plus en plus d'importance dans certaines grandes économies en développement, cette clause pourrait, à long terme, être essentielle pour protéger les agriculteurs des pays les plus pauvres du monde contre les excédents agricoles provenant d'autres pays en développement.

Crédits à l'exportation et entreprises commerciales d'État exportatrices

Dans le cadre de l'accord, les États-Unis ont également accepté de nouvelles disciplines sur les crédits à l'exportation, les garanties de crédits à l'exportation et les programmes d'assurance, qui ont pour effet de verrouiller la pratique actuelle de Washington d'accorder un délai de remboursement maximal de 18 mois pour le financement des exportations. À

ce jour, les céréales et les graines oléagineuses figurent au nombre des produits qui ont le plus bénéficié de ce type de subventions.

Les résultats de Nairobi comprennent également de nouvelles disciplines relatives aux entreprises commerciales d'État exportatrices, qui interdisent aux membres de l'OMC d'y avoir recours pour contourner les disciplines sur les subventions à l'exportation ou d'autres engagements de la décision de Nairobi. Les données du secrétariat de l'OMC suggèrent qu'un nombre relativement élevé d'entreprises d'État de ce type sont actives en Chine et en Inde, mais que certains pays développés tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande y ont également recours sur certains marchés de produits de base particuliers.

Aide alimentaire internationale : disciplines sur l'aide en nature et la monétisation

La conférence ministérielle a également établi de nouvelles disciplines relatives à l'aide alimentaire internationale, qui énonce de nouveaux principes que les membres de l'OMC doivent suivre. L'accord s'appuie sur des efforts antérieurs, à l'OMC, visant à garantir que l'aide est disponible pour les urgences humanitaires, mais qu'elle ne sert pas de subvention à l'exportation déguisée. L'aide alimentaire doit être axée sur les besoins, fournie intégralement à titre de dons, et ne pas être « liée » à des exportations commerciales d'autres biens et services, selon l'accord. En outre, elle ne devrait ni être liée au développement du marché, ni être réexportée.

Des avancées ont été réalisées sur certains sujets inscrits de longue date à l'ordre du jour du commerce agricole mondial, bien que d'autres questions restent encore à résoudre.

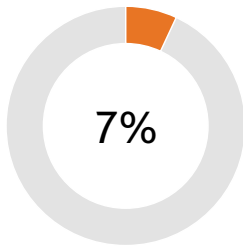
Un projet de texte mis en circulation au cours de la conférence ministérielle avait suscité des préoccupations de la part des organisations humanitaires et d'autres défenseurs de l'efficacité de l'aide, qui avaient alors critiqué le langage non-contraignant, fondé sur des aspirations, dans lequel les nouveaux engagements étaient formulés. Cependant, les changements apportés au texte au cours de l'étape finale des négociations pourraient avoir apaisé certaines de ces préoccupations.

L'accord spécifie que les gouvernements ne doivent pas fournir d'aide alimentaire internationale en nature dans les situations où cela pourrait avoir des effets négatifs sur la production locale ou régionale. Il spécifie également que l'aide alimentaire peut être « monétisée » – ou vendue afin de réunir des fonds pour des projets de développement –, mais uniquement « dans les cas où il existe un besoin avéré », et exige également une analyse de marché avant toute vente de produits alimentaires de cette façon.

Coton : accès au marché préférentiel pour les PMA

Une autre décision ministérielle prise lors de la conférence de Nairobi porte sur la question du coton, qui avait été caractérisée, en 2008, de « test décisif » de l'engagement des membres de l'OMC par rapport la dimension développement des pourparlers commerciaux. En vertu de l'accord, les pays développés s'engagent à fournir aux pays les moins avancés (PMA) un accès en franchise de droits et sans contingents pour le coton et les produits du coton, et ce « dans la mesure prévue dans leurs arrangements commerciaux préférentiels respectifs en faveur des PMA ».

L'accord prévoit aussi que les pays en développement se déclarant en mesure de le faire, et notamment la Chine, offrent la même concession. Bien qu'il constitue une avancée pour les producteurs de coton des PMA, l'accord semble également laisser ouverte la possibilité d'une suppression de ce niveau d'accès au marché si les pays qui octroient des préférences choisissaient de le faire.



Selon une étude publiée par l'ICTSD en 2015, la Loi agricole américaine de 2014 pourrait faire baisser de près de 7 pourcent les prix mondiaux du coton, avec des conséquences très négatives pour certains PMA.

L'accord sur le coton conclu à Nairobi prévoit également que les pays développés mettent immédiatement en œuvre leurs engagements en matière de concurrence à l'exportation dans le secteur du coton, alors que les pays en développement ont jusqu'à janvier 2017 pour en faire de même. Les données du secrétariat de l'OMC semblent indiquer que les membres de l'organisation n'ont pas notifié l'utilisation de subventions à l'exportation concernant le coton, malgré un plafond qui dépasse de justesse les 60 millions US\$ pour les dépenses budgétaires combinées de tous les membres. Cependant, en raison des retards de notification en ce qui concerne les subventions à l'exportation de produits agricoles, les données disponibles ne révèlent peut-être pas précisément le niveau réel de soutien dans ce domaine.

Là où l'accord est le moins spécifique, c'est précisément sur l'un des sujets que les pays producteurs de coton ont constamment cherché à mettre en évidence au cours des dernières années : la question du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Les responsables du commerce proches des discussions de Nairobi ont indiqué que les divergences entre pays développés et grands pays en développement ont empêché des avancées sur cette question.

Une étude publiée par ICTSD en 2015 estime que la Loi agricole américaine de 2014 (2014 US Farm Bill) pourrait faire baisser de près de 7 pourcent les prix mondiaux du coton. Par ailleurs, les régimes de soutien de la Chine ont mené à des accumulations massives de stocks, faisant craindre que l'afflux soudain de ces stocks sur le marché n'entraîne également une baisse des prix et ne pénalise les producteurs des pays pauvres.

Détention de stocks publics : une solution permanente ?

Lors de la conférence de Nairobi, les ministres ont également réaffirmé, d'une part, leur engagement à négocier une « solution permanente » sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, et d'autre part, des décisions antérieures qui engagent les membres à s'abstenir d'intenter des différends commerciaux en la matière au titre des règles de l'OMC sur les subventions agricoles tant qu'un accord durable n'est pas conclu. Les pays en développement de la coalition du G-33, coordonnée par l'Indonésie mais avec un soutien fort de New Delhi, ont fait valoir que le mode de calcul actuel des subventions agricoles à l'OMC ne prend pas en compte l'impact de l'inflation des prix enregistré depuis l'établissement des prix de référence à l'OMC il y a plus de deux décennies. Pendant ce temps, les pays exportateurs se montrent peu disposés à exclure les achats de produits alimentaires effectués à des prix administrés du décompte de la « catégorie orange » de l'OMC, car ils craignent que cela n'incite les pays à fournir à l'agriculture des niveaux illimités de soutien ayant des effets de distorsion des échanges.

Ce compromis constitue une trêve fragile qui ne semble réellement satisfaire aucun des membres concernés, et il est sans doute de peu de secours à l'heure où les membres de l'OMC cherchent à établir une base future plus équitable et plus prévisible permettant de déterminer dans quelle mesure des subventions peuvent être considérées comme ayant des effets de distorsion des échanges et des marchés dans le domaine de l'agriculture. Les négociations à ce jour ont cherché à traiter cette question dans le cadre d'une voie de négociation distincte, bien que jusqu'à présent, cette approche ne se soit pas avérée fructueuse.

Mécanisme de sauvegarde spéciale

Une autre demande du G-33 – à savoir l'établissement d'un « mécanisme de sauvegarde spéciale » auquel les pays en développement pourraient recourir pour rehausser leurs droits de douane de manière temporaire en cas de brusque poussée des volumes d'importations ou de baisse des prix – a également mené à l'engagement de conduire d'autres négociations dans le cadre de sessions de négociation spécifiques du comité de l'OMC sur l'agriculture. Les membres du G-33 ont rappelé que, contrairement à de nombreux pays développés, ils avaient des difficultés à tirer parti de la sauvegarde existante au titre de l'article 5 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Les pays exportateurs de produits agricoles, quant à eux, ont insisté sur le fait qu'un mécanisme de sauvegarde spéciale ne pouvait être négocié que dans le cadre d'un accord plus général sur l'accès aux

marchés. En raison des divergences profondément ancrées entre membres de l'OMC dans ce domaine, le projet d'un tel accord n'était pas sur la table à Nairobi.

Depuis le blocage qu'ont connu les discussions commerciales à l'OMC en 2008, nombre des plus grandes nations commerciales du monde poursuivent leurs intérêts en termes d'accès aux marchés essentiellement à travers des discussions bilatérales et régionales préférentielles, en particulier dans le cadre de ce que l'on appelle les « accords méga-régionaux », comme le Partenariat transpacifique et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. La nature des concessions en matière d'accès aux marchés envisagées par ces accords, ainsi que les nouvelles normes réglementaires qu'ils comptent établir, vont probablement influencer sur les paramètres des discussions multilatérales futures. En particulier, cela pourrait être le cas dans des domaines tels que les dispositions de sauvegarde que les pays pauvres peuvent invoquer pour protéger leurs producteurs nationaux contre la volatilité des marchés mondiaux.

Les membres de l'OMC ont un agenda de plus en plus vaste de questions non résolues qui ont toujours besoin d'être traitées.

Conclusion

On peut estimer que la conférence de Nairobi a permis aux gouvernements de couvrir une part significative de l'agenda néanmoins beaucoup plus vaste du commerce mondial sur l'alimentation et l'agriculture, même si de nombreuses questions ne sont toujours pas résolues. En particulier, les négociateurs ont réussi à obtenir de concessions concrètes qui pourraient contribuer à créer des marchés plus équitables et durables pour les produits agricoles et alimentaires, notamment sur des questions de longue date du commerce agricole telles que les subventions à l'exportation, l'aide alimentaire et le coton. La manière dont les gouvernements mettent actuellement en œuvre les engagements souscrits pourrait être essentielle en vue de déterminer leur impact effectif à travers le monde.

Dans le même temps, les membres de l'OMC ont un agenda de plus en plus vaste de questions non résolues qui ont toujours besoin d'être traitées, telles que le soutien interne et l'accès aux marchés pour les produits agricoles. Au moment où les responsables du commerce cherchent à trouver leur voie dans l'environnement des négociations de l'après-Nairobi, une compréhension solide de l'évolution du paysage du commerce agricole pourrait être cruciale pour les aider à trouver leurs repères.



Jonathan Hepburn
Directeur du programme
Agriculture au sein du Centre
international pour le commerce
et le développement durable
(ICTSD).

OMC

L'OMC à Nairobi : le réalisme l'a-t-il emporté sur l'ambition ?

Isabelle Ramdoo

*Comment interpréter
les résultats obtenus
lors de la 10^{ème}
Conférence ministérielle
de l'OMC à Nairobi ?*

Lors la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée à Nairobi en décembre dernier, les ministres des États membres se sont réunis en Afrique pour la première fois depuis la création de l'organisation. Ils avaient une tâche colossale : sauver le Programme de Doha pour le développement (PDD), qui pâtit depuis plus d'une décennie de la stagnation des négociations, et surtout empêcher l'effondrement d'un système commercial multilatéral actuellement menacé par la prolifération des accords commerciaux méga-régionaux.

À l'époque de la signature du PDD, en 2001, le contexte économique et politique était chargé de signification : deux mois après les terribles événements du 11 septembre, le monde avait besoin d'envoyer un signal fort, en affirmant que des pays avec des intérêts et des réalités très divers étaient en mesure de convenir d'un but commun, celui du « développement ». Quatorze années plus tard, les réalités économiques, modelées par la crise financière et l'essor des économies émergentes, ainsi que par l'évolution de la nature du commerce mondial, constituent une véritable invitation à l'action.

L'effort de promotion du « développement », en soi, n'est pas en jeu. La vraie question est de savoir comment composer avec un groupe de plus en plus complexe de pays en développement, qui ne constituent pas un bloc homogène et ne peuvent plus être traités comme tels. Alors que selon certaines normes économiques, l'Inde, la Chine et d'autres grands pays en développement peuvent légitimement revendiquer des besoins de développement, sur certaines questions spécifiques, il leur est de plus en plus difficile de plaider en faveur d'un traitement spécial et différencié, au vu de leur capacité à influencer de manière significative sur le système commercial mondial.

Qu'est-ce que Nairobi est parvenu à accomplir ?

Les résultats de la conférence de Nairobi peuvent être salués pour trois raisons.

En premier lieu, sur le contenu, il y a trois domaines dans lesquels les ministres ont réussi à se mettre d'accord :

- Les engagements visant à garantir la concurrence à l'exportation dans le domaine de l'agriculture. L'accord est perçu comme le résultat négocié le plus important des 20 dernières années en matière d'agriculture. Il prévoit l'élimination immédiate des subventions à l'exportation pour la plupart des pays développés, et d'ici 2018 pour les pays en développement.
- Un paquet important de résultats sur les questions de développement, et en particulier sur des questions spécifiques aux pays les moins avancés (PMA). Ce paquet comprend un accord sur la question du coton en faveur des PMA, des régimes d'accès en franchise de droits et sans contingent en faveur des PMA accordés par davantage de membres de l'OMC, des directives multilatérales sur les règles d'origine et la dérogation sur les services en faveur des PMA.
- Un accord historique sur les technologies de l'information (ATI). Cinquante-trois membres de l'OMC élimineront les droits de douane sur 201 produits des technologies

de l'information, couvrant 90 pourcent du commerce mondial de ces produits et représentant une valeur d'environ 1'300 milliards US\$ par an.

En second lieu, on assiste actuellement à une prolifération de négociations méga-régionales, qui résulte du fait que les règles commerciales multilatérales n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins du commerce du 21^{ème} siècle. L'incapacité à régler certaines questions importantes pour les pays en développement – telles que la concurrence à l'exportation dans le domaine de l'agriculture, les règles d'origine pour les PMA ou l'octroi d'un accès préférentiel dans le secteur des services – aurait continué à creuser le fossé entre pays développés et pays en développement. Le système multilatéral n'est peut-être pas parfait dans son état actuel, mais il a au moins le mérite de fournir un cadre prévisible qui empêche les accords commerciaux bilatéraux de créer leurs propres ensembles de règles et de fixer ces règles pour les autres.

En troisième lieu, Nairobi représente une étape vers une autre manière de prendre des décisions à l'OMC. Une des forces de l'OMC réside dans le principe de « l'engagement unique », qui renvoie au fait que les pays ne sont pas libres de choisir les résultats qui sont à portée de main en repoussant les décisions plus difficiles à une date ultérieure. Cependant, avec l'accroissement du nombre de membres au sein de l'organisation (162 membres, et d'autres à venir), cette force est devenue une faiblesse majeure. Il y a deux ans, la conférence ministérielle de Bali s'était déjà distancée de ce principe avec l'Accord sur la facilitation des échanges. Nairobi a confirmé cette tendance, avec davantage d'accords dans des secteurs spécifiques, et prenant certaines décisions difficiles sur l'agriculture.

Que reste-t-il de plus à faire ?

Des efforts importants doivent être fournis pour boucler le Programme de développement de Doha. Certaines questions clés pour les pays en développement ne sont pas parvenues jusqu'à la table des négociations de Nairobi. Par ailleurs, les dispositions relatives au traitement spécial et différencié sont encore un point de discordance. Les membres de l'OMC, et en particulier les pays développés, n'ont pas été en mesure de convenir de la façon de le mettre en œuvre, et il existe encore une palette de questions, y compris les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles et industriels, qui sont loin d'être réglées.

Dès le début de la conférence ministérielle, certaines délégations affirmaient que Doha était en fin de course et que l'OMC avait besoin d'une réforme fondamentale. La réunion a également mis en lumière des désaccords majeurs au sujet des nouvelles questions (en termes de contenu mais également de timing), les pays en développement souhaitant une conclusion du PDD préalablement au traitement de toute autre question. Enfin, pour l'OMC continue d'être confrontée au spectre des négociations méga-régionales. À la fin de la réunion, il était impossible de prédire dans quelle mesure l'OMC et les accords méga-régionaux s'avèreront complémentaires.

Cet article est initialement paru en anglais dans African Business : <http://bit.ly/1o8xlsc>

Cette traduction est publiée avec l'aimable permission de African Business, copyright IC Publications Ltd. www.icpublications.com



Isabelle Ramdoo
Directrice adjointe
du Programme sur la
transformation économique
à l'ECDPM (European Centre
for Development Policy
Management)

LE DERNIER MOT

L'OMC en Afrique 20 ans après : un retour gagnant sur fond d'incertitudes nouvelles

Cheikh Tidiane Dieye

Avec la conférence de Nairobi, l'OMC est entrée dans une nouvelle phase marquée par de grandes incertitudes. Chacun doit en prendre la mesure et s'organiser, y compris les pays africains.

Les diplomates qui conduisent les négociations multilatérales à l'OMC ont une grande qualité qu'il faut bien reconnaître : ils ont le sens de la répartition. Même s'il leur faut quelques fois un peu plus de temps que prévu pour boucler les négociations, souvent complexes et lassantes, comme ce fut le cas à Nairobi où il a fallu un supplément de 24 heures pour parvenir à un compromis, il faut bien reconnaître qu'ils finissent le plus souvent par livrer le « verre », qu'il soit « à moitié plein » ou « à moitié vide ». Si bien que chaque délégation peut rentrer chez elle en ayant le sentiment d'avoir obtenu un petit bout de quelque chose et la fierté d'avoir défendu crânement ses intérêts. La conférence ministérielle de Nairobi n'a pas dérogé à cette règle.

Retour gagnant en terre africaine

Le premier pays qui a des raisons légitimes d'exhiber son slogan, « The Pride of Africa », est le Kenya. La conférence ministérielle de Nairobi, la dixième pour l'OMC et la première en terre africaine, consacrait en même temps le retour de l'organisation en Afrique vingt ans après sa création à Marrakech. Il était hautement improbable que le Kenya réussisse, dans le contexte sécuritaire international actuel et compte-tenu du niveau d'enlisement des négociations multilatérales, à organiser une conférence sans taches et à produire un résultat relativement positif. Le retour de l'OMC en terre africaine est donc un retour gagnant pour le Kenya.

Le retour est aussi gagnant pour les PMA. C'est le moins qu'on en attendait, car tout autre scénario qui n'aurait pas permis de pointer clairement des avantages effectifs pour les PMA aurait été vu comme un échec, et l'OMC y aurait perdu son âme, ou ce qui en reste, définitivement. Les PMA, dont la plupart sont des pays africains, ont bien reçu leur « paquet » à Nairobi, même si le contenu et la taille ne correspondent pas exactement à ce qu'ils auraient souhaité. Certes, ils n'ont pas bénéficié de la totalité de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC), sauf pour le coton. Mais il faut avouer que c'est leur propre stratégie de négociation sur cette question qui n'a pas permis de faire avancer ce dossier, entre autres à cause de conflits d'intérêts entre pays bénéficiaires ou non des avantages offerts par le système préférentiel américain AGOA. Pour le reste, les PMA ont bénéficié de nouvelles décisions relatives aux règles d'origines préférentielles, à la dérogation sur les services et à l'accès aux marchés pour le coton. Des articles de ce numéro ont brillamment explicité ces questions et il n'est ici pas utile d'y revenir.

Incertitudes sur le cycle de Doha

Rien ne permet de déclarer que le cycle de Doha est cliniquement mort. Mais on peut tout de même observer que plusieurs « machines » qui le retenaient artificiellement en vie sont maintenant explicitement débranchées. Jamais auparavant une déclaration ministérielle n'avait reconnu, avec une telle netteté, la césure entre partisans et adversaires de la poursuite de Doha. Le paragraphe 30 de la Déclaration ministérielle semble avoir scellé le sort du cycle de Doha, en reconnaissant que certains membres réaffirment le Programme de Doha et d'autres non.

En dépit de la reconnaissance de la centralité du développement dans les travaux de l'OMC et de l'engagement à consentir les meilleurs efforts pour que les pays en développement, en particulier les PMA, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui

correspondre à leurs besoins de développement, la Déclaration de Nairobi ne dit rien sur la façon de procéder pour concilier les positions divergentes explicitement actées. Elle reste également muette sur la structure et l'architecture qui organiseront désormais les négociations, dans un contexte où plusieurs groupes de membres se sont arrogé le même droit de négocier ce qui leur semble « bon » de la manière qu'ils jugent la plus appropriée. À partir de là, chacun sera fondé à revendiquer toute légitimité pour dire ce qu'il a à dire et, pire, faire ce qu'il souhaite faire, y compris en ouvrant de « nouveaux sujets » et en les négociant dans des cadres plurilatéraux, entre autres.

Le temps des grands bouleversements

Nairobi marque un grand tournant dans la marche du système commercial international. Le multilatéralisme, sous la forme qu'on lui connaît actuellement, a fait son temps. Les règles qui gouverneront le commerce du 21^{ème} siècle sont en gestation et la plupart d'entre-elles ne se feront pas à l'OMC. De nouvelles modalités de négociation sont en discussion hors de l'OMC et les blocs commerciaux qui façonneront le visage de la gouvernance économique mondiale se mettent en place progressivement. Dans certains cas, les lignes de démarcation entre pays développés et en développement sont nettes. Dans d'autres, elles se superposent, rendant les catégorisations classiques Nord-Sud peu opératoires. De même, la triple catégorisation des membres de l'OMC en pays développés, pays en développement et PMA semble de moins en moins opératoire, attaquée par une large brochette de pays ayant en commun de revendiquer la « différenciation » : les pays développés qui disent ne pas vouloir étendre aux grands pays émergents les avantages qu'ils pourraient facilement concéder aux « petits » pays en développement, et les pays en développement qui, dans les coulisses, expriment la même gêne d'être privés de certains avantages « à cause des pays émergents ».

L'OMC marchera avec son époque. Chacun doit en prendre la mesure et s'organiser. Les pays africains ne doivent pas être en reste.

Une chose est désormais sûre : l'OMC va changer, et avec elle tout le système de la gouvernance du commerce mondial. Le monde que l'OMC est censé organiser a changé plus vite qu'on ne pouvait le prévoir. Il y aura de plus en plus d'accords régionaux et méga-régionaux qui seront conclus hors de l'organisation, laquelle n'aura qu'une faible prise sur eux, nonobstant la volonté exprimée par les ministres dans le paragraphe 28 de la Déclaration de Nairobi de « faire en sorte que les accords régionaux restent un complément, et non un substitut, du système commercial multilatéral ».

L'OMC marchera avec son époque. Chacun doit en prendre la mesure et s'organiser. Les pays africains ne doivent pas être en reste. Le temps où ils pouvaient se contenter de revendiquer à chaque conférence un traitement spécial et différencié, des préférences commerciales et de l'assistance technique est révolu. Cette option n'est ni responsable ni soutenable à long terme. Les pays africains doivent comprendre que le plus gros et le plus important de leur travail se trouve dans les réformes et politiques intérieures en vue de transformer leurs structures économiques et de gouvernance, la consolidation de leurs relations commerciales avec leurs voisins dans le cadre des politiques d'intégration régionale, et enfin l'acquisition des compétences techniques appropriées pour infléchir les négociations multilatérales dans le sens de leurs intérêts et anticiper les mutations que généreront les accords régionaux et méga-régionaux auxquels ils ne sont pas parties, pour maîtriser, neutraliser ou maximiser leurs impacts selon les cas.



Cheikh Tidiane Dieye
Directeur exécutif, Centre
africain pour le commerce,
l'intégration et le développement
(Enda Cacid).

OMC

Vers un résultat sur les subventions agricoles à l'OMC en 2017 ?

Selon le président des négociations dans le domaine de l'agriculture à l'OMC, le soutien interne pourrait être un élément clé en vue d'un résultat négocié en 2017.

Le sujet des subventions agricoles pourrait être une question « clé » dans l'optique d'un résultat négocié l'année prochaine, a indiqué le président des négociations dans le domaine de l'agriculture à l'OMC, l'ambassadeur néo-zélandais Vangelis Vitalis. Une « écrasante majorité » des membres de l'OMC conçoit le soutien interne comme une « priorité claire » des pourparlers commerciaux, a-t-il indiqué.

Il s'exprimait à l'occasion de la première réunion informelle de l'année ouverte à tous les membres de l'organisation. Vitalis a indiqué que nombre de pays considèrent cette question comme « un potentiel résultat central » en vue de la onzième conférence ministérielle de l'organisation, qui se tiendra en 2017.

Le moment « thalassa, thalassa »

Selon Vangelis Vitalis, la dernière conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Nairobi en décembre dernier, a finalement permis aux membres de l'organisation d'atteindre leur moment « thalassa, thalassa » – en référence au moment, dans l'histoire de la Grèce antique, où un bataillon atteignait finalement la mer après un long et difficile périple sur les terres (voir Passerelles, 23 décembre 2015). « Pour parler simplement, vous avez fait quelque chose qui compte », a-t-il déclaré. À Nairobi, les ministres étaient parvenus, entre autres, à sceller un accord sur les subventions à l'exportation dans le domaine de l'agriculture, et ce après des négociations nuit et jour dans la capitale kenyane.

Le président du groupe de négociation sur l'agriculture a informé les membres au sujet des dizaines de consultations bilatérales qu'il a tenu depuis début janvier – au total 72. Il a également expliqué comment il planifiait d'aller de l'avant sur la base des mandats de négociation existants et des instructions données par les ministres à Nairobi.

« Mon intention, c'est que nous nous engagions collectivement dans un processus que j'appelle 'de définition par l'action' – au moins dans un futur immédiat », a déclaré Vangelis Vitalis. Toutefois, il a également noté que les négociateurs lui ont exprimé « leur déception bien réelle » au sujet de l'absence de résultat concernant le soutien interne en général, « et le coton en particulier ».

Bien que les ministres se soient accordés à Nairobi sur une décision sur la question du coton, le texte est loin de répondre aux demandes des pays ouest-africains producteurs de coton. Ces derniers réclamaient de nouveaux plafonds et des diminutions dans les niveaux permis de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Vitalis a indiqué aux membres qu'il comptait explorer les possibilités dans ce domaine.

Mécanisme de sauvegarde spéciale

Le président a indiqué qu'il tiendra des sessions de négociation spécifiques sur la question du nouveau « mécanisme de sauvegarde spéciale » (MSS), qui permettrait aux pays en développement d'augmenter leurs droits de douanes en cas de montée soudaine des importations ou de chute des prix. Les pays en développement de la coalition du G-33 n'ont cessé que de répéter que le MSS est crucial pour protéger les petits agriculteurs de la volatilité des marchés globaux. La coalition regroupe des acteurs majeurs tels que la Chine, l'Inde et l'Indonésie, mais également des plus petits comme la Barbade.

De même, Vangelis Vitalis a indiqué qu'il tiendra des sessions spécifiques sur le sujet de la constitution de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. Nombre de pays en développement ont affirmé que les règles actuelles de l'OMC en matière de subventions agricoles limitent plus qu'il n'est nécessaire leur capacité à acheter de la nourriture à des prix administrés dans le cadre de leurs programmes de constitution de stocks publics. Ils réclament une solution permanente à l'OMC.

Le président a également noté que les négociations concernant le MSS devront se dérouler « dans le contexte de la résolution des questions en suspens dans le domaine de l'agriculture », conformément aux instructions données par les ministres à Nairobi. Certains pays exportateurs de denrées agricoles, tels que l'Australie et le Brésil, ont fait valoir qu'ils ne seraient disposés à négocier le MSS que dans le contexte d'un accord plus large sur les questions d'accès aux marchés. Un négociateur africain a indiqué à notre rédaction qu'il pense que Vangelis Vitalis tentera de faire progresser les pourparlers sur le MSS en parallèle de ceux sur l'accès aux marchés.

L'accès aux marchés est « toujours une priorité »

Vitalis a également indiqué, lors de cette réunion, que les discussions sur l'accès aux marchés « restent une priorité » pour une grande partie des membres. Néanmoins, il a également ajouté que pour certains pays, les avancées dans les discussions sur l'accès aux marchés et le soutien interne dépendront des dynamiques dans d'autres domaines, y compris sur certaines questions en dehors des négociations sur l'agriculture.

Certains analystes sont d'avis qu'au cours des dernières années, la recrudescence d'accords commerciaux régionaux en dehors de l'OMC a érodé les chances de conclure des accords commerciaux plus larges au niveau multilatéral, le Partenariat transpacifique étant pointé du doigt comme l'un des plus significatifs parmi ceux-ci. « Les subventions ne sont discutées dans aucun de ces accords préférentiels », avertit Biswajit Dhar, professeur à l'Université Jawaharlal Nehru.

L'UE et le Brésil sont parmi ceux qui appellent à ce que l'OMC commence à s'attaquer à d'autres questions, qui vont au-delà de celles sur lesquelles elle se focalise habituellement. Les États-Unis, quant à eux, ont affirmé à plusieurs reprises qu'il ne sera pas possible de parvenir à un résultat couronné de succès tant que les efforts pour parvenir à un accord consistent à revisiter de vieilles approches.

Vangelis Vitalis a indiqué qu'une « minorité de membres » a suggéré que les négociateurs se saisissent de certaines questions comprenant les restrictions aux exportations, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les standards privés en matière de produits agricoles, ou encore les disciplines concernant les subventions aux biocarburants et aux bioénergies. Une partie du mandat actuel des négociations sur l'agriculture, contenu dans l'article XX de l'Accord sur l'agriculture, pourrait fournir une base dans cette optique, a-t-il déclaré.

La concurrence à l'exportation : un travail inachevé ?

Plusieurs pays montrent « peu, ou pas d'intérêt du tout » en vue de continuer les discussions sur les subventions à l'exportation et d'autres questions relatives à la concurrence à l'exportation, a indiqué Vitalis. Il a expliqué que selon ces membres, les négociations de Nairobi sont allées « aussi loin qu'il est possible d'aller ». Néanmoins, un petit groupe de membres considère que la question des crédits à l'exportation reste un « travail inachevé ».

Le président a attiré l'attention des négociateurs sur le paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Nairobi, qui affirme que « tous les Membres restent fermement déterminés » à faire avancer les négociations sur les questions de Doha restantes dans le domaine de l'agriculture – y compris le soutien interne, l'accès aux marchés et la concurrence à l'exportation – ainsi qu'en matière d'accès aux marchés pour les produits non-agricoles, de services, de développement, de droits de propriété intellectuelle et de règles.

INTÉGRATION RÉGIONALE

En Afrique centrale, l'intégration régionale peine à se concrétiser

L'intégration régionale n'a réalisé que très peu d'avancées depuis la création de la CEMAC en 1994.

Malgré les efforts déployés pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique centrale, le processus peine à produire des résultats concrets. C'est là le constat peu réjouissant tiré par les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), réunis la semaine passée à l'occasion de la 8^{ème} journée de la CEMAC.

Selon le président de la CEMAC, Pierre Moussa, très peu de progrès ont été effectué, depuis la création de l'organisation, pour améliorer la vie quotidienne des habitants de la région. Les États d'Afrique centrale ont travaillé à renforcer l'intégration régionale depuis leur indépendance dans les années 1960, mais ne sont toujours pas capables de garantir la libre circulation des biens et des personnes au sein de la région, a-t-il souligné.

Les dirigeants de la CEMAC avaient pourtant pris la décision, au début du mois de mai 2015, de mettre en œuvre la libre circulation des personnes au sein de la communauté d'États. Cette mesure, prise à l'occasion de la 12^{ème} session ordinaire des chefs d'État de la CEMAC, aurait dû permettre aux ressortissants des États membres de circuler sans visa à l'intérieur du territoire communautaire. Mais sur le terrain, la réalité est pour l'instant bien différente. Dans les faits, seuls le Tchad et le Cameroun permettent à leurs ressortissants de voyager entre les deux pays sans visa, et ce en raison d'un accord bilatéral.

Malgré quelques acquis modestes, comme l'accord obtenu sur une réduction des droits de douane pouvant aller jusqu'à 70 pourcent sur certains produits de base, comme le sucre ou d'autres produits agricoles, de nombreuses initiatives visant à renforcer l'intégration communautaire au sein de la CEMAC connaissent le même sort que la libre circulation des personnes et restent au stade de projet. C'est notamment le cas des plans visant l'établissement d'une compagnie aérienne régionale, la construction de routes reliant les capitales régionales ou encore la création d'une place boursière régionale.

Pour le président de la CEMAC, les États membres sont largement responsables de cet échec de l'intégration économique au sein de la communauté. Principalement préoccupés par leurs propres intérêts, ils croient également fermement que chaque État peut se développer de manière autonome, ce qui constitue le principal obstacle à l'intégration selon Pierre Moussa.

Toutefois, Moussa reconnaît également que la situation sécuritaire est un élément qui empêche les États de la région de se focaliser pleinement sur le défi du développement économique. Comme nombre d'observateurs le soulignent, le conflit en Centrafrique et les répercussions régionales de l'insurrection menée par le groupe Boko Haram ont affecté négativement les économies de la région et les efforts d'intégration. Ces défis absorbent également des ressources qui devraient être affectées au développement en temps normal.

De plus, un autre facteur vient encore compliquer la donne. Les pays de la CEMAC sont aussi membres d'un groupement régional plus large, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Cette dernière partage de nombreux objectifs avec la CEMAC et comprend également l'Angola, le Burundi et Sao Tome et Principe. Selon l'analyste gabonais Emmanuel Bimbo, ce chevauchement crée une mauvaise allocation et une duplication des ressources.

Salle de presse

Visitez <http://fr.ictsd.org> et suivez les actualités sur le commerce et le développement durable en Afrique.

Un ensemble d'indicateurs pour mesurer les ODD a été adopté

La Commission de statistique de l'ONU a adopté un ensemble de 230 indicateurs de mesure du développement durable. Considérés comme « la dernière pièce manquante » du puzzle que constitue l'Agenda 2030, ces indicateurs serviront de base pour évaluer les progrès effectués dans la réalisation des 17 Objectifs de développement durables (ODD).

L'Agenda 2030, qui comprend les ODD, a été adopté l'année passée au cours du Sommet des Nations unies sur le développement durable, après près de cinq ans de négociations. Les ODD succèdent aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont expiré fin 2015.

Parmi la diversité des indicateurs, qui comprennent notamment les niveaux de malnutrition, la proportion de femmes occupant des postes de direction, ou encore les émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée, l'ensemble inclut certains indicateurs conçus pour mesurer les progrès concernant les cibles relatives au commerce qui sont incorporées dans le cadre des ODD.

L'Accord sur la facilitation des échanges avance vers l'entrée en vigueur

Le nombre de pays ayant ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC continue d'augmenter. Ce sont désormais 70 États membres qui ont confirmé leur acceptation des termes de l'accord au niveau domestique. Il est nécessaire que les deux tiers des 162 membres de l'OMC ratifient l'accord, c'est-à-dire 108 membres, pour que celui-ci puisse entrer en vigueur. S'il est vrai que le compte n'est pas encore bon, puisqu'environ 40 membres manquent encore à l'appel, le rythme des ratifications est tel que les membres ont été vivement encouragés à se préparer à l'entrée en vigueur de l'AFE.

L'AFE avait été adopté il y a un peu plus de 2 ans, lors de la Neuvième conférence ministérielle de l'OMC, à Bali. Sa conclusion avait été saluée comme un événement marquant pour l'organisation.

Pour l'Inde, le renforcement des capacités en Afrique est crucial

Les 14 et 15 mars 2016 s'est déroulée, à New Delhi, la 11^{ème} édition du Conclave Inde-Afrique. L'évènement a réuni 23 ministres africains, plus de 400 délégués provenant de 37 pays d'Afrique, ainsi que plus de 400 délégués indiens.

Au cours de l'évènement, Vijay Kumar Singh, le ministre d'État indien aux affaires extérieures, a tenu à souligner la très grande importance accordée par l'Inde au renforcement des capacités dans ses liens avec le continent africain. « Nous pensons que le renforcement des capacités restera toujours un élément essentiel de notre coopération », a-t-il indiqué.

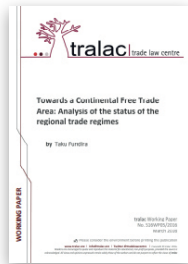
Le commerce entre les économies africaines et l'Inde se portent plutôt bien. Il est passé de 30 milliards US\$ en 2008 à 72 milliards US\$ en 2015. Néanmoins, selon le ministre indien, le potentiel d'accroissement est encore énorme. En particulier, il a encouragé les PMA africains à tirer profit au maximum du régime indien d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent.

La Turquie souhaite commercer davantage avec l'Afrique

Le président turc Recep Tayyip Erdogan s'est rendu ce mois en Afrique de l'Ouest, accompagné d'une imposante délégation de ministres, de parlementaires, de hauts fonctionnaires et de représentants du secteur privé. Le but de sa tournée, au cours de laquelle il s'est rendu en Côte d'Ivoire, au Nigéria, au Ghana et en Guinée, était d'approfondir les liens économiques de la Turquie avec la région ouest-africaine.

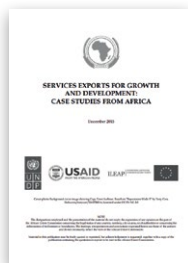
Au total, ce sont plus de 200 investisseurs, hommes et femmes d'affaires turcs qui ont pris part au voyage, ce qui atteste de la grande importance de ce déplacement pour Ankara. Ces acteurs économiques espèrent ainsi diversifier leurs marchés en tirant profit du potentiel des économies africaines. Ils ont participé à des forums économiques et de multiples rencontres « business to business ».

Publications et ressources



Vers une zone de libre-échange continentale : analyse du statut des régimes commerciaux régionaux (en anglais) – TRALAC – Mars 2016

Dans ses efforts en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange continentale d'ici 2017, l'Afrique espère pouvoir bâtir sur les acquis de ses communautés économiques régionales (CER). Mais quels sont-ils exactement ? Ce document tente d'évaluer le statut et le stade d'avancement des différentes CER africaines en matière d'intégration. Il constate qu'en dépit des efforts consentis, l'intégration reste un processus long et fastidieux, tout en soulignant que les différentes CER africaines se trouvent à des niveaux d'intégration différents. Disponible sur : <http://bit.ly/22xYZ57>.



Le commerce des services : études de cas en Afrique (en anglais) – Union africaine – Mars 2016

Ce livre présente 5 études de cas qui se penchent sur 5 sous-secteurs du domaine des services, chacun dans le cadre d'un pays différents : (1) les services de transport aérien en Éthiopie, (2) les services bancaires au Nigéria, (3) les services relatifs aux technologies de l'information et de la communication au Sénégal, (4) les services culturels au Burkina Faso, et (5) les services de l'éducation en Ouganda. Chaque étude de cas est conduite en tandem entre un expert local et un spécialiste international, et certains facteurs de succès sont identifiés. Disponible sur : <http://bit.ly/22xWIGR>.



Questions cruciales pour la négociation de la zone de libre-échange continentale (en anglais) – TRALAC – Mars 2016

Ce document tente de répondre à une question cruciale, celle de savoir si la zone de libre-échange continentale (ZLEC) signifiera l'instauration d'un seul et unique cadre réglementaire pour les échanges commerciaux intra-africains, ou si elle viendra simplement ajouter une couche supplémentaire au chevauchement de régimes commerciaux qui jalonnent le continent. Ce faisant, l'auteur tente de tirer certains enseignements de l'expérience des négociations relatives à l'établissement de la zone de libre-échange tripartite. Disponible sur : <http://bit.ly/1MnCuYX>.



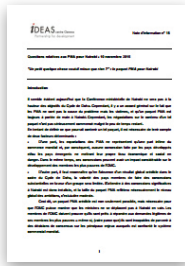
Investir dans la promotion du commerce génère des revenus (en anglais) – ITC – Février 2016

Ce rapport du Centre du commerce international (ITC), produit par des chercheurs de l'Université de Genève, souligne les bénéfices de la promotion du commerce, que ce soit en termes d'exportations ou de croissance de PIB. Pour chaque dollar investi dans une organisation nationale de promotion du commerce, ce sont en moyenne 87 US\$ d'exportations et 384 US\$ de PIB supplémentaires qui sont créés. Le rapport met également en lumière le fait que la manière dont les agences de promotion du commerce sont gérées modifie leur impact sur la prospérité d'un pays. Disponible sur : <http://bit.ly/1LG6eL9>.



Prévisions pour l'Afrique 2016 : les priorités pour le continent en 2016 (en anglais) – Brookings Institution – Janvier 2016

Ce rapport, publié chaque année par l'équipe de l'Initiative pour la croissance en Afrique, offre un tour d'horizon des grands enjeux actuels pour le continent africain. L'édition de cette année s'articule autour de 6 grands thèmes : gérer les chocs macroéconomiques, capitaliser sur l'urbanisation, entretenir la croissance domestique, maintenir les gains en termes de gouvernance, soutenir le développement humain, et renforcer le commerce africain. Selon les auteurs, l'Afrique se trouve à un « point de basculement » en 2016. Disponible sur : <http://brook.gs/1PMGMsX>.



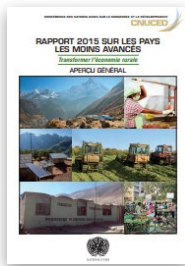
Note d'information PMA n° 16 – Un paquet au pied du sapin – IDEAS Centre – Décembre 2015

Cette note d'information revient sur les résultats obtenus lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi. Ce faisant, elle se penche sur la décision dans la concurrence à l'exportation en matière d'agriculture, ainsi que sur le petit ensemble de mesures concernant les pays les moins avancés (PMA), qui comprend les décisions relatives aux règles d'origine préférentielles, à la dérogation PMA pour les services, et au secteur du coton. Disponible sur : <http://bit.ly/20VikHl>.



Identifier les produits avec un potentiel d'exportation (en anglais) – ITC – Décembre 2015

Ce rapport du Centre du commerce international (ITC) met en lumière le potentiel d'accroissement des exportations de 64 pays en développement dans les marchés européens, Sud-Sud et régionaux. Les pays africains et latino-américains détiennent notamment un potentiel d'exportations de produits « traditionnels » (comme les fruits, les légumes, les produits textiles ou le café) dans certains marchés européens peu exploités et dans les marchés régionaux. Disponible sur : <http://bit.ly/1QHfPsD>.



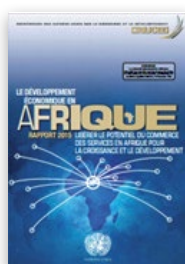
Rapport 2015 sur les pays les moins avancés (aperçu général) – CNUCED – Novembre 2015

Le Rapport 2015 sur les pays les moins avancés, intitulé « Transformer l'économie rurale », présente une feuille de route ambitieuse pour accélérer la transformation des zones rurales et lutter contre la pauvreté rurale. Les économistes de la CNUCED invitent les donateurs à honorer enfin l'engagement, qu'ils ont pris depuis longtemps, de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement. Disponible sur : <http://bit.ly/21thALs>.



Panorama de l'aide pour le commerce 2015 – OMC et OCDE – Juillet 2015

Cette publication conjointe de l'OCDE et de l'OMC se penche sur la manière dont la réduction des coûts des échanges, à travers l'aide pour le commerce, contribuera à réaliser une croissance économique inclusive et durable. Elle mentionne de nombreux exemples de situations dans lesquelles des obstacles sont actuellement surmontés et montre les avantages qui en résultent pour le développement, tout en appelant à redoubler d'efforts pour réduire les coûts du commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1OQKMrE>.



Rapport 2015 sur le développement économique en Afrique – CNUCED – Juillet 2015

Ce rapport examine les enjeux politiques majeurs du secteur des services en Afrique et formule des recommandations sur les politiques à suivre, afin que de libérer tout le potentiel de ce secteur pour une croissance durable et inclusive sur le continent. En particulier, le rapport appelle à une harmonisation des politiques nationales, régionales et internationales relatives au commerce des services, qui sont pour l'instant composées de différentes strates déconnectées. Disponible sur : <http://bit.ly/1JYtyEx>.



L'industrialisation par le commerce : Rapport économique sur l'Afrique 2015 – Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) – Avril 2015

Ce rapport analyse le rôle que peut jouer le commerce pour l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique. Il examine les éléments essentiels pour s'industrialiser par le commerce, notamment en termes de politique commerciale, en se fondant sur l'expérience des pays industrialisés et les tentatives d'industrialisation en Afrique. Dix études de cas mettent également en lumière les implications concrètes de l'industrialisation par le commerce. Disponible sur : <http://bit.ly/1NBbxM5>.

EXPLORER LE MONDE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE RÉSEAU BRIDGES D'ICTSD

BRIDGES AFRICA

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges-africa>

BRIDGES

Commerce mondial dans une perspective de développement durable
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/bridges>

BIORES

Analyse et informations sur le commerce et l'environnement
Accent sur l'international - En anglais
<http://www.ictsd.org/biores>

PUENTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Amérique latine et les Caraïbes - En espagnol
<http://www.ictsd.org/puentes>

PONTES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En portugais
<http://www.ictsd.org/pontes>

МОСТЫ

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur la CEI - En russe
<http://www.ictsd.org/мосты>

桥

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'international - En chinois
<http://www.ictsd.org/qiao>

PASSERELLES

Analyse et informations sur le commerce et le développement durable
Accent sur l'Afrique francophone - En français
<http://www.ictsd.org/passerelles>



Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Chemin de Balexert 7-9
1219 Genève, Suisse
+41-22-917-8492
www.ictsd.org

ENDA Cacid

B.P. 6879, Dakar, Senegal
+221-33-823-57-54
www.endacacid.org

PASSERELLES existe grâce à la généreuse contribution des donateurs et partenaires suivants :

DFID - UK Department for International Development

SIDA - The Swedish International Development Cooperation Agency

DGIS - Netherlands Directorate-General of Development Cooperation

Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministry of Foreign Affairs, Norway

L'Organisation Internationale de la Francophonie

Department of Foreign Affairs and Trade, Australia

PASSERELLES bénéficie également du soutien de ses partenaires associés et des membres du conseil éditorial.

PASSERELLES accepte volontiers de diffuser, contre paiement, toute publicité. La publication accepte toute proposition de sponsoring destinée à renforcer ses capacités à étendre son audience. L'acceptation se fait à la discrétion des éditeurs.

Toutes les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES sont celles de leurs auteurs, et ne représentent pas nécessairement les opinions d'ICTSD ou



Ce travail est sous licence d'attribution non commercial Creative Commons - NoDerivatives 4.0 International [License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Prix : €10.00
ISSN 1996-919

